

Juin 2004

CEO-Lunches 2004:

Genève: 3 Septembre; Zurich: 23 Septembre; Lugano: 30 Septembre

Législation et régulation – Suisse

Directives d'attributions

L'Association suisse des banquiers a publié les nouvelles Directives d'attributions concernant le marché d'émissions. Les directives visent l'instauration d'un processus d'attribution équitable, transparent et impartial. Elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2004.
Texte: [Directives ASB](#)

Quarante Recommendations revues

Un groupe de travail de l'Administration fédérale est en train de préparer la mise en œuvre suisse des Quarante Recommendations du GAFI. Des modifications seront apportées aux parties relatives à l'Insider Dealing et au traitement des Gérants de fortune indépendants. L'ouverture de la phase de consultation est prévue pour le mois de juillet 2004.

Obligation d'annoncer les emprunts en CHF

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la banque nationale (1^{er} mai 2004) la BNS a aboli sa Note sur l'obligation d'annoncer. Le principe de l'ancrage (seul un établissement domicilié en Suisse

peut jouer le rôle de chef de file lors d'émissions en CHF) a été abandonné.

Informations: wuergler@foreignbanks.ch

Droit de timbre

Etant donné que le souverain suisse a rejeté la révision de la fiscalité, la réglementation du droit de timbre doit être revue. Selon l'Administration fédérale des contributions, une nouvelle réglementation pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Elle prévoit des exemptions pour les investisseurs étrangers institutionnels, pas pour les privés.

Cartes de crédit et CDB 03

Une version simplifiée de la CDB 03 sera applicable aux entreprises de cartes de crédit. L'authentification des documents d'identité du détenteur de la carte sera requis dans les cas où la limite de crédit dépasse CHF 25'000; la transmission de photocopies simples sera acceptée pourvu que la banque a dûment identifié le détenteur de la carte. La CFB doit encore approuver la réglementation.

Législation et régulation – International

Suisse - UE

Le Bureau de l'intégration a publié les neuf accords bilatéraux et les notices explicatives y relatives. La période de consultation court jusqu'au 10 septembre; la signature des accords est prévue pour fin septembre. L'accord sur la fiscalité de l'épargne entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2005. La publication de Directives détaillées quant à la mise en œuvre par les banques en Suisse est prévue en août/septembre 2004. L'Ass. suisse des banquiers a prévu un séminaire pour la fin octobre à Zurich.

Textes: www.europa.admin.ch/nbv/f/index.htm

OCDE

La révision des **Principes de gouvernement d'entreprise** de l'OCDE a été publiée; leurs implications sur le Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise doivent encore être évaluées. L'OCDE a aussi examiné les mesures adoptées par la Suisse pour la **lutte contre la corruption**. L'ASB a été invitée aux hearings; le rapport final devra être publié avant la fin de l'année.

Allemagne: services transfrontière

Les autorités de surveillance responsables (BaFin et SFBC) poursuivent les discussions en la matière. Cer-

tains membres des organes ASB traitant de la question estiment que les banques concernées pourraient demander une exemption individuelle ou approcher la BaFin pour un premier contact.

UE – Sanctions / Blanchiment

La Commission UE favorise la mise en place d'une banque de données électronique contenant des informations sur les personnes, groupes et autres entités sujets à des sanctions UE. La banque de données est disponible à: [sanctions UE](#) (anglais).

La Commission UE propose la mise à jour de la Directive sur le blanchiment d'argent afin de mieux répondre à la diversité croissante de la criminalité financière: [Délinquance financière](#).

Bâle II

La version finale du Basel II Capital Accord a été adoptée et est publiée sur Internet: [BIS Press Release](#); [Text of Accord](#) (anglais).

Fonds de placement

Ordonnance sur les fonds de placement

Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'Ordonnance sur les fonds de placement le 23 juin 2004. Celle-ci introduit les principales modifications ame-

nées par la Directive OPCVM III dans la régulation suisse. L'Ordonnance sur les fonds de placement CFB, quant à elle, n'est pas encore finalisée.

Information: [Allemand](#); [Français](#); [Italien](#)

Ressources humaines

Libre circulation des personnes

L'accord bilatéral entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes a entamé sa deuxième étape le 1^{er} juin 2004. Les citoyens suisses auront désormais accès libre au marché du travail des 15 pays UE; l'embauche de citoyens UE en Suisse sera, elle aussi, facilitée.

Information: [Allemand](#); [Français](#); [Italien](#).

Certificat de salaire

Le Parlement suisse débat des nouvelles directives concernant le certificat de salaire. Le texte doit éviter l'alourdissement du fardeau administratif des employeurs et l'accroissement de la charge fiscale. Le traitement des fringe benefits, de l'utilisation privée de la voiture d'entreprise et des contributions à la formation continue restent en suspens.

Interne

MEMBRES

NOUVEAUX MEMBRES: Mizuho International plc, London, Zurich Branch, Zurich.

AGENDA

3 septembre: CEO Lunch, Genève;

23 septembre: CEO Lunch, Zurich;

30 septembre: CEO Lunch, Lugano;

Octobre: Bâle II et sa mise en oeuvre technique, Genève, Lugano, Zurich.

Dernière minute

- La consultation au sujet de la ratification de la Convention de la Haye sur les Trusts est prévu commencer en juillet 2004
- La Commission fédérale des banques a publié les résultats de son enquête sur l'étendue de la révision: [CFB](#) \ 30 juin 2004
- La CFB a aussi publié le rapport sur l'enquête de septembre 2003 sur l'état de l'implémentation de l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent: [CFB](#) \ 15 juin 2004: Communication N° 34
- Le gfs Forschungsinstitut a publié les résultats de son dernier "Europa-Barometer" qui évalue l'attitude plutôt positive des citoyens suisses à l'égard des relations bilatérales avec l'UE: www.gfsbern.ch/pub/europa-062004.pdf (allemand)
- Le Département fédéral des finances a publié les résultats de la consultation sur la première part de la FINMA: [Allemand](#); [Français](#); [Italien](#)
- Les Chefs de gouvernement de l'UE ont mandaté PricewaterhouseCoopers avec l'évaluation d'un étude d'impact de Bâle II sur le secteur financier et l'économie générale de l'UE: [Impact Study](#); [Appendices](#) (anglais)

La Newsletter paraît cinq fois par année. Elle est envoyée aux membres par courriel ou par fax et peut être consultée sur le site www.foreignbanks.ch.

Contact: Secrétaire général: Dr. Martin Maurer – adjoint: Raoul Wuergler – administration: Daniela Hess-Mühlbauer

Association des banques étrangères en Suisse – Löwenstrasse 51 – 8023 Zürich – T: +41 (0)1 224 40 70 – F: +41 (0)1 221 00 29 – info@foreignbanks.ch